



## PROCÈS-VERBAL

17

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 4 NOVEMBRE 2020** à 17 h 30. Compte tenu de la situation en lien avec la COVID-19, la séance a eu lieu à huis clos avec possibilité pour le public d'assister en direct à la webdiffusion. Le public a pu poser des questions au préalable par voie électronique et le président a répondu séance tenante.

### SONT PRÉSENTS AU SIÈGE SOCIAL :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général

Monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif

### SONT PRÉSENTS PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle six (6) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration par courriel, période qui débute à 17 h 40.

À 17 h 50, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2020-164 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU LE 7 OCTOBRE 2020

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 7 octobre 2020.

CA-2020-165 ADJUGER UN CONTRAT  
CARDIO CHOC INC.  
ACQUISITION DE DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS  
6000004259

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à **CARDIO CHOC INC.** un contrat pour l'acquisition de défibrillateurs externes automatisés, pour la période du 9 novembre 2020 au 8 novembre 2023, au montant de **527 430,50 \$**, plus les taxes de **78 982,72 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **606 413,22 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000004259).

	IMPUTATION
Compte	161010

CA-2020-166 ADJUGER UN CONTRAT  
FNX-INNOV INC.  
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES  
ENVIRONNEMENTALES ET GÉOTECHNIQUES - BLOC #1  
6000007678

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à **FNX-INNOV INC.** un contrat de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales - Bloc #1 (phase I, II, III, surveillance environnementale) et études géotechniques pour la période du 8 novembre 2020 au 7 novembre 2023, au montant de **2 017 460,73 \$**, plus les taxes de **302 114,74 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 319 575,47 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000007678).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	Type « U »
Compte	551160

CA-2020-167 ADOPTER LE RÈGLEMENT R-011-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-011

VU le rapport du Secrétaire corporatif et du directeur - Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adopter le règlement R-011-3 modifiant le *Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal*, tel que modifié par le R-011-1 et le R-011-2;
  - 2° d'entériner la version refondue du règlement R-011, *Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal* afin d'intégrer les modifications apportées par le règlement modificateur R-011-3.

**ENTRÉE EN VIGUEUR :**

La version refondue du Règlement R-011 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

CA-2020-168 ADOPTER LE RÈGLEMENT R-036-4 ET ENTÉRINER LA VERSION REFONDUE DU RÈGLEMENT R-036

VU le rapport du Secrétaire corporatif et du directeur - Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adopter le Règlement R-036-4 modifiant le *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal.*;
  - 2° d'entériner le texte refondu du Règlement R-036, *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal* afin d'intégrer les modifications apportées par les règlements R-036-1, R-036-2, R-036-3 et R-036-4.

**ENTRÉE EN VIGUEUR :**

Conformément à la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le Règlement R-036-4, à la suite de son adoption par le conseil d'agglomération de Montréal, entre en vigueur le quinzième jour suivant sa publication dans un journal diffusé dans le territoire de la société de transport de Montréal. La version refondue du Règlement R-036, entre en vigueur à cette même date.

CA-2020-169 AUTORISER UNE CINQUIÈME ENTENTE ET UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE LOCATION FAIRVIEW POINTE-CLAIRE INC. CONVENTION DE SERVITUDE DU TERMINUS FAIRVIEW 6000009259

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une cinquième entente entre la Société de transport de Montréal (ci-après "STM") et **LOCATION FAIRVIEW POINTE-CLAIRE INC.** afin de prolonger le terme de la servitude du Terminus Fairview, situé au 6801 Transcanadienne, pour une période de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et se terminant le 30 novembre 2022, pour un montant de **340 494,49 \$**, plus les taxes de **50 989,05 \$**;
  - 2° d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de **619 835,00 \$**, plus les taxes de **92 820,29 \$** pour les frais d'exploitation du Terminus Fairview pour des services devant être effectués par le propriétaire pendant la durée de l'entente;
  - 3° d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de **206 000,00 \$**, plus les taxes de **30 848,50 \$** pour tous travaux de réparation du Terminus Fairview qui pourraient être nécessaires durant le terme, travaux devant être effectués par le propriétaire;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 340 987,34 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans l'entente (6000009259).

	IMPUTATION
Centre	97406
Compte	573110

CA-2020-170 AUTORISER UN DEUXIÈME AVENANT À LA LETTRE D'INTENTION POUR LA RÉMUNÉRATION DE LA STM AU TITRE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE DU SYSTÈME CENTRAL DE VENTE DE TITRES DE TRANSPORT ET DE PERCEPTION DES RECETTES AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM)

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser deuxième un avenant à la lettre d'intention signée le 22 novembre 2017 (ci-après "Lettre d'intention") entre **L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM)** et la Société de transport de Montréal (STM) pour la rémunération de la STM au titre de la gestion déléguée du système central de vente de titres de transport et de perception des recettes (ci-après appelée le "Système intégré");
  - 2° d'autoriser toute modification au projet d'avenant 2 en annexe non incompatible avec la demande d'autorisation.

CA-2020-171 ADOPTER LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE CORPORATIVE INTITULÉE - SANTÉ, SÉCURITÉ ET MIEUX ÊTRE (PC2.19)

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'adopter la mise à jour de la politique corporative intitulée - Santé, sécurité et mieux être (PC2.19), selon le projet soumis en annexe.

CA-2020-172 AUTORISER LA MISE AU RANCART DE CINQUANTE-CINQ (55) BUS URBAINS EN 2021

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la Direction exécutive Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement à procéder à la mise au rancart en 2021 de cinquante-cinq (55) bus urbains, pour tous ces bus :

- dont l'âge au 31 décembre 2021 devra être supérieur ou égal à l'âge économiquement rentable; ou
- les coûts de réparation pour le maintien en service ne seraient pas économiquement rentables.

CA-2020-173 AUTORISER LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
PROJET D'ACQUISITION DE VOITURES DE MÉTRO MPM-10

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la convention d'aide financière à intervenir entre le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Transports et la Société de transport de Montréal (STM) concernant le projet d'acquisition de nouvelles voitures de métro MPM - 10 pour le métro de Montréal, pour l'implantation de nouveaux systèmes, pour l'adaptation de certaines infrastructures et de certains équipements fixes du réseau de métro ci-après appelé le "Projet MPM-10";
  - 2° d'autoriser le directeur général et le secrétaire corporatif de la STM à signer la convention d'aide financière concernant l'aide financière du "Projet MPM-10" pour un montant de **1 626 847 093 \$** taxes nettes et frais financiers en sus.

CA-2020-174 MOT DE RECONNAISSANCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DES EMPLOYÉS

Considérant que les derniers mois n'ont pas été de tout repos pour la STM.

La pandémie de COVID-19 et l'attaque informatique d'octobre ont placé l'entreprise dans des situations inédites.

Votre quotidien a été perturbé autant au niveau personnel que professionnel et vous avez su vous adapter à un contexte en constante évolution.

Votre appui indéfectible a permis de maintenir le service ce qui démontre votre attachement aux valeurs de la STM.

Le transport collectif est un service essentiel et la contribution de chacune et chacun d'entre vous est primordiale pour que l'entreprise puisse poursuivre sa mission.

Le conseil d'administration de la STM tient à souligner son appréciation pour votre travail.

Vous démontrez une grande résilience en ces temps incertains et sachez que votre sens du devoir est une grande source de fierté ainsi que de confiance.

VU ET CONSIDÉRANT le rapport du président du conseil d'administration

PROPOSÉ ET APPUYÉ à l'unanimité par l'ensemble des membres du conseil d'administration

Il est

RÉSOLU d'adopter une motion pour souligner l'apport et le dévouement démontrés par l'ensemble du personnel de la STM pour assurer la livraison du service depuis les derniers mois malgré les circonstances exceptionnelles (COVID-19 et virus informatique).

CA-2020-175 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 17 h 55.

Les résolutions CA-2020-163 à CA-2020-175 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du  
conseil d'administration**



---

PHILIPPE SCHNOBB

**Secrétaire corporatif**



---

SYLVAIN JOLY

**ANNEXE A**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**LE MERCREDI 4 NOVEMBRE 2020 À 17 H 30**

**QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL**

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

**NOM**

**SUJET DE L'INTERVENTION**

**QUESTION 1**

Monsieur Lawrence Fan      Bonsoir à monsieur le président et aux membres du conseil d'administration. J'ai remarqué depuis le 26 octobre des réductions de service sur la ligne 968 Trainbus Côte-Vertu / Roxboro. La fréquence hors-pointe et sur les fins de semaine a diminué à un bus à chaque heure.

En plus, j'ai remarqué que les bus sur cette ligne ont des très longues pauses à chaque terminus. Par exemple, il y a deux bus sur la ligne les samedis, qui ont chaque une pause de 39 minutes à la gare Roxboro-Pierrefonds et 11 minutes à la station Côte-Vertu.

J'aimerais savoir les motivations et raisons pour ces réductions de service et l'usage inefficace des bus avec des pauses qui sont très longues. Merci, Lawrence Fan

Le Président

Monsieur Schnobb réfère la question à Mme Linda Lebrun, directrice exécutive – Planification et finances.

Madame Lebrun indique que la ligne 968 est un service créé dans le cadre des mesures d'atténuation du REM sous la gouverne de l'ARTM et du MTQ. La décision a été prise de réduire la fréquence en raison de la faible fréquentation à l'extérieure des périodes de pointe. Un suivi est fait de façon régulière concernant la fréquentation sur cette ligne de telle sorte qu'un ajustement sera fait au besoin. De plus, la majorité des usagers qui utilisent cette ligne ont également d'autres options sur le réseau de la STM pour se déplacer.

Quant au point suivant, madame Lebrun explique que lors de la planification du service, la décision a été prise d'allonger la durée des pauses des autobus au terminus de manière à avoir une certaine marge de manœuvre advenant une problématique quelconque.

---

**QUESTION 2**

Madame Marie Veilleux

1) Est-ce que les pirates ont accès aux renseignements personnels des usagers du transport adapté et aux données associés à leurs déplacements?

2) Planifiez-vous enquêter sur la crise au transport adapté qui a privé les usagers de transport pendant une semaine?

Est-ce que vous vous engagez à mettre en place un plan de contingence pour prévenir une crise de la même ampleur dans le futur?

Le Président

Le président invite M. Luc Lamontagne directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation, à répondre.

D'entrée de jeu, M. Lamontagne revient sur les précisions faites par le directeur général lors de l'ouverture de l'assemblée quant à la cote de sécurité des infrastructures de la STM, laquelle a été

évaluée très performante en matière de cybersécurité par une firme externe. Monsieur Lamontagne explique que jusqu'à présent l'enquête ne révèle aucune preuve de vol de données incluant ceux des clients du Transport adapté.

Quant à la question suivante, M. Lamontagne indique que pour ce type d'attaque divers corps policiers sont impliqués dans l'enquête en cours.

Pour terminer, M. Lamontagne mentionne qu'à la suite de cette panne informatique, un plan d'action a déjà été élaboré pour se prémunir d'autres éventuelles attaques.

---

### QUESTION 3

Monsieur Ruijia Yang

Bonjour, Concernant le projet de SRB Sauvé / Côte-Vertu, j'ai remarqué que le pavage a été effectué près du métro Sauvé. On dit que la couleur terracotta est utilisée pour signifier une voie réservée 24/7. Cependant, je remarque que la couleur n'est vraiment pas remarquable du tout par rapport à la couleur d'asphalte « normale », et j'aimerais savoir pourquoi il a été décidé d'utiliser cette couleur parmi toutes les couleurs, puisque le but d'utiliser une couleur différente est justement pour se démarquer des autres voies.

Aussi concernant le SRB, un des volets de ces travaux consiste à remplacer les feux de circulation entre Décarie et autoroute 15. J'aimerais savoir quand cela sera effectué, puisque les feux de circulations actuels sont en très mauvais état, et à plusieurs intersections les feux pour les piétons sont mal orientés ou impossibles à voir. Merci!

Le Président

Le président réfère la question à monsieur François Chamberland, directeur exécutif - Ingénierie et grands projets.

Monsieur Chamberland répond que l'utilisation de la couleur terracotta pour les voies réservées résulte des normes et recommandations très strictes émises par l'Association des transports du Canada et le ministère des Transports. Pour éviter toute confusion, la couleur terracotta est utilisée clairement pour identifier les voies réservées exclusifs aux autobus.

Quant à la question concernant le SRB, selon les informations actuelles, les travaux seront effectués prochainement, soit d'ici la fin de l'année.

---

### QUESTION 4

Madame Élisabeth Lavoie

Comment la STM compte-t-elle dédommager les clients du transport adapté ayant une passe mensuelle pour l'interruption de service survenue entre le 19 et le 25 octobre?

Le Président

Le président demande à monsieur Michel Lafrance, directeur exécutif - Expérience client et Activités commerciales de répondre à la question.

Monsieur Lafrance explique qu'à la suite du virus informatique, qui a provoqué une panne majeure, la priorité était de rétablir rapidement les services pour la clientèle du Transport adapté. Au cours des prochaines semaines, nos équipes se pencheront sur cette question. Les détenteurs d'une carte mensuelle du TA seront informés en temps et lieu. Par ailleurs, il précise que les déplacements pour raisons médicales ont toujours été maintenus.

---



## QUESTION 5

Monsieur Valentin Bilodeau Nous devons attendre longtemps sur la ligne téléphonique du transport adapté pour réserver, lorsque SIRTA fonctionne normalement. De plus, SIRTA n'était plus fonctionnel en raison de la panne informatique.

Pourquoi le centre de réservation de la STM ne revient pas à son horaire régulier, soit de 8h à 21h? Quand pourrons-nous de nouveau faire une réservation par téléphone après 17h?

Le Président

Monsieur Schnobb réfère la question à madame Renée Amilcar, directrice exécutive – Exploitation Bus.

Madame Amilcar répond qu'à la suite du rétablissement de la ligne téléphonique de réservation, les données recueillies démontrent que la STM arrive à répondre aux appels des clients dans les délais qu'elle s'est fixés.

Quant à l'horaire du centre de réservation du Transport adapté, l'horaire en place depuis le mois de mars, soit de 8 h à 17 h, sera maintenu. Elle rappelle que le Système d'information et de réservation du Transport adapté (SIRTA), le site de réservation en ligne est disponible en tout temps.

---

## QUESTION 6

Monsieur Benjamin Mah Salut, La STM a fait une commande de 300 autobus hybrides, mais il semble que les centres de transport on atteindre la capacité maximum pour accueillir des nouveau autobus, et les projets d'expansion pour des centres de transport ne sont pas encore finis.

J'aimerais savoir comment vous allez gérer les vieux et nouveaux autobus.

Est-ce que vous allez garder des vieux autobus pour une durée prolongée, ou peut-être les retirer pour créer d'espace? Merci

Le Président

Monsieur Schnobb invite monsieur Sébastien Fecteau, directeur exécutif- Entretien Bus à répondre la question.

Monsieur Sébastien Fecteau répond que la planification pour l'acquisition des 300 nouveaux autobus hybrides est étroitement liée avec les projets d'agrandissement des trois centres de transport ainsi que la mise au rancart de certains bus ayant atteint leur fin de vie. La COVID-19 a occasionné de légers retards sur l'échéancier des travaux, ce qui nous a menés à réduire la fréquence de la livraison des autobus neufs de Nova Bus pour être en coordination avec l'ouverture des nouveaux centres de transport. Il n'est pas projeté de prolonger la durée de vie des vieux autobus ni de les retirer prématurément.

---